

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice.....	33
présents	28
présents par procuration	5
absent excusé	0

O B J E T

Budget Primitif de la Ville
pour l'année 2019.

Le 22 novembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 14 décembre 2018, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, M. Humeau, Mme Brasset, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, M. Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Freret à Mme Umnus, Mme Fayol Da Cunha à Mme Lardaud, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Morot-Sir à Mme Bérot.

SECRETAIRE : M. Le Roux.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Budget Primitif 2019 est présenté sans reprise anticipée des résultats de l'année antérieure.

Ce Budget Primitif pour l'exercice 2019 tient compte des hypothèses annoncées lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires et s'inscrit dans le cadre des données connues à ce jour du projet de loi de finances 2019.

Aussi, le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2019 s'établit comme suit :

• Section d'investissement.....	9 865 551 €
• Section de fonctionnement.....	20 470 783 €
Soit un total de	30 336 334 €

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 20 470 783 €, sont prévues, notamment, en fonction des hypothèses issues pour partie du Projet de Loi de Finances 2019 pour les dotations et la fiscalité, des décisions tarifaires et des prévisions de fréquentation pour les produits des services.

Ainsi, les évaluations de recettes relatives aux contributions directes prennent en compte une revalorisation de 1 % des valeurs locatives et des taux de fiscalité locale maintenus au même niveau.

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement, principale dotation de l'Etat, est en baisse malgré la prévision de stabilité de la dotation forfaitaire. Cela est dû à la perte de la DSU en 2017 ; nous ne toucherons en 2019 que 50 % du montant perçu en 2016.

Les recettes des partenaires financiers comme la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances) sont évaluées en fonction des Contrats Enfance, Jeunesse et des hypothèses d'éligibilité d'actions.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues pour l'exercice 2019 s'établissent à 20 470 783 €.

Ces dépenses sont notamment :

- Les frais de personnel qui sont évalués pour 2019 à 10 874 854 €, et tiennent compte de la revalorisation du Glissement Vieillesse Technicité.
- Les charges à caractère général s'établissent à 5 991 875 €, soit (+0.4 %) par rapport au BP 2018.
- Les autres charges dites de gestion courante d'un montant de 1 427 778 € varient de 5,8 %.
- Les crédits affectés à la gestion de la dette s'établissent, pour 2018, à 613 800 € de charges d'intérêts.

La section d'investissement présente, pour 2019, un niveau total de financement de 9 865 551 € dont 1 788 216 € représentent l'autofinancement global de la commune (provenant de la section de fonctionnement, FCTVA, Taxe d'Aménagement, autres)

- Les autres recettes d'investissement pour 2019 s'établissent à hauteur de 1 074 000 € de subventions et de 1 597 000 € de cessions.

- En 2019, un emprunt d'équilibre de 5 396 335 € a été inscrit en recette d'investissement au titre de l'anticipation d'une partie des excédents fonctionnement et d'investissement de 2018.

- Ce niveau de financement de la section d'investissement permet d'inscrire 8 411 981 € pour des opérations d'équipement et achat de matériels pour 2019, hors remboursement du capital de la dette pour 1 443 570 €, dont 4 351 000 € pour l'Espace Culturel (voir AP/CP),

- Les dépenses « dites financières » s'établissent à hauteur de 1 453 570 €, dont 1 443 570 € affectés au remboursement des emprunts,

- Les opérations d'équipement inscrites pour l'année 2019 sont les suivantes :

- début des travaux de l'Espace Culturel,

- l'inscription des contrats annuels de gros entretien et travaux de voirie ou dans les bâtiments communaux pour 660 000 €,

- des travaux d'enfouissement des réseaux et de voirie avenue Gavignot pour 1 135 000 €,

- les travaux d'aménagement du Val Ombreux pour 850 000 €,

- les travaux dans les écoles (rénovation intérieure du self Emile Roux,...),

- les travaux dans les bâtiments communaux (ADAP'T, Rénovation véranda foyer Bailly...),

- les achats de matériels pour l'ensemble des services communaux pour 198 000 €.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

VU sa délibération du 22 novembre 2018 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 6 décembre 2018,

SUR le rapport de M. le Maire et de M. Dachez,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-neuf voix « pour »,


CONTRE quatre,

DECIDE de voter le Budget Primitif de la Ville pour 2019 de la manière suivante :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental.

Luc STREHAJANO



REPUBLIQUE FRANCAISE



Direction Générale des Services
/PG
01 34 05 20 23

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Luc STREHAIANO, Maire de la ville de Soisy-sous-Montmorency, Vice-président délégué du Conseil départemental

Certifie qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération n° 1 intitulée "budget primitif de la ville pour l'année 2019", prise lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2018.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 décembre 2018 et non le 22 novembre 2018 comme indiqué sur cette délibération.

Ce certificat administratif sera transmis à la Préfecture et affiché avec la délibération concernée.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 8 janvier 2019



Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO